

Arrêté d'imposition et économies d'énergie au menu

CONSEIL GÉNÉRAL Les deux préavis présentés ont été acceptés et plusieurs communications ont été données.

VULLIENS

56 membres du Conseil général de Vulliens se sont réunis le jeudi 29 septembre 2022. Ils ont été salués par Yann Perret, président, qui a ouvert l'assemblée.

Après l'acceptation du procès-verbal de la dernière séance, deux nouveaux membres ont été assermentés, portant ainsi l'effectif du Conseil général à 89.

Collecteur d'eau claire prévu

Puis, le préavis en vue d'une demande de crédit de 29 000 fr. pour la pose d'un collecteur d'eau claire pour l'évacuation des eaux de ruissellement au chemin Bourg-Dessus a été présenté par le municipal des eaux, Gary Cherpillod. Pour rappel, les événements pluvieux très intenses de ces dernières années ont provoqué des inondations à différents endroits de la commune. Des travaux sont d'ailleurs en cours pour augmenter le dimensionnement des conduites d'évacuation d'eaux claires aux endroits stratégiques, a-t-il été rappelé. Le municipal a encore précisé que sur ce tronçon, il n'y a aucune grille de récupération sur plus de 50 mètres.

Après lecture du rapport de la commission chargée d'étudier ce dossier par Jean-Maurice Henzer

et du rapport de la Commission des finances par Olivier Probst, le Conseil général a accepté d'accorder ce crédit à la majorité.

L'arrêté d'imposition 2023 proposant le maintien du taux d'imposition à 74 a également été accepté à la majorité. La Municipalité a estimé raisonnable de maintenir ce taux en attendant de refaire le point sur les charges relatives au nouveau Collège Gustave Roud et sur l'augmentation des coûts liés à l'énergie.

Ensuite, chaque municipal a présenté son dicastère. Loïc Bardet a ainsi passé en revue les bâtiments communaux et fait un résumé sur l'assemblée générale de la protection civile, qui avait eu lieu le soir précédent.

Des éclairages éteints

La pénurie d'énergie étant un sujet qui revient fréquemment et le canton encourageant fortement les communes à faire un maximum d'économies, la Municipalité a d'ores et déjà décidé d'éteindre durant la nuit l'éclairage de la chapelle, l'horloge du collège et le panneau d'affichage public, a-t-il été relevé.

Prochaine mise à l'enquête publique du PACom

Au sujet du PACom, plan général d'affectation communal, Raphaël Lanfranchi a annoncé sa prochaine mise à l'enquête publique, du 28 octobre au 28 novembre 2022. Une séance d'information publique a ce sujet a été fixée au 1^{er} novembre 2022.

Gary Cherpillod a donné quelques informations sur les coupes de bois et le niveau des sources. Il a également rappelé que la commune vend son bois.

Gaël Manigley est revenu sur la sécurité routière et a transmis les statistiques du radar posé par la gendarmerie avec pour résultat un nombre infime d'excès de vitesse. Concernant l'éclairage public, des économies sont à faire et l'entier du parc doit être repensé, a-t-il encore signalé.

Manque de places en garderie

Oliver Hähni a donné quelques informations sur le réseau de la petite enfance. Une étude sur l'évolution de la population dans notre région montre un manque de places en garderie évident. Actuellement sur le réseau, 139 enfants sont en attente d'une structure.

Simon Chappuis a profité de ce Conseil pour remercier la commune, les bénévoles et tous les participants à la Course des Ta-leines. La prochaine édition fêtera ses 35 ans et aura lieu le 23 septembre 2023.

En fin de séance, Yann Perret a donné rendez-vous à l'assemblée le 9 décembre.

CD/RED